



Ministère de l'éducation nationale

Ministère de la culture

Direction générale  
de l'enseignement  
scolaire

Service  
du budget, de la  
performance et des  
établissements

Sous-direction  
de la vie scolaire, des  
établissements et des  
actions socio-  
éducatives

Bureau  
des actions éducatives  
culturelles et sportives

DGESCO B3-4  
n°2018-0124

Affaire suivie par  
Dominique PINCE-  
SALEM  
Téléphone  
01 55 55 12 29  
Courriel  
dominique.pince-salem  
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Direction générale  
des patrimoines

Département de la  
politique des publics

Affaire suivie par  
Virginie MATHURIN  
Téléphone  
01 40 15 35 76  
Courriel  
virginie.mathurin  
@culture.gouv.fr

6, rue des Pyramides  
75041 Paris Cedex 01

Paris, le

23 AOÛT 2018

Le ministre de l'éducation nationale

La ministre de la culture

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs  
d'académie

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs  
des affaires culturelles

**Objet :** Lancement de la 7<sup>ème</sup> édition de *La classe, l'œuvre ! dans le cadre de la Nuit européenne des musées*, le 18 mai 2019.

L'éducation artistique et culturelle contribue à l'égalité d'accès à la culture et ainsi à la réussite et à l'épanouissement de chaque élève. Le Président de la République en a fait une priorité importante et a fixé l'objectif de faire accéder 100 % des élèves à une éducation artistique et culturelle de qualité, dans ses trois dimensions : la fréquentation des œuvres, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

L'opération *La classe, l'œuvre !* répond à cet objectif en associant une classe et une œuvre ou un objet patrimonial conservé dans l'un des musées de France. Les œuvres sont choisies conjointement par les musées et les équipes pédagogiques. Les élèves sont ainsi amenés, sous la conduite de leurs professeurs, à s'approprier et à interpréter les œuvres. Les classes participantes, en lien avec les musées, choisissent librement la forme d'expression qu'elles souhaitent développer pour la restitution finale lors de *la Nuit européenne des musées*, le 18 mai 2019.

*La classe, l'œuvre !* permet ainsi d'articuler le temps long de l'appropriation et le caractère événementiel de la présentation réalisée par des élèves devenus « passeurs de culture », dans le cadre de la *Nuit européenne des musées*. Ce dispositif favorise le déploiement de projets de classes conduits en référence aux programmes disciplinaires, et mêle harmonieusement les différents temps de la vie de l'élève (temps scolaire, extra-scolaire et vie de l'établissement). Cette opération fournit enfin les conditions d'une valorisation particulièrement stimulante des projets construits entre les établissements culturels et scolaires.

.../...

Cette année, il s'agit de mobiliser davantage les écoles, collèges, lycées généraux, techniques et professionnels situés dans les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle. Pour la première fois également, les établissements relevant de l'enseignement agricole peuvent prendre part à cette opération, notamment dans le cadre de l'enseignement d'éducation socio-culturelle.

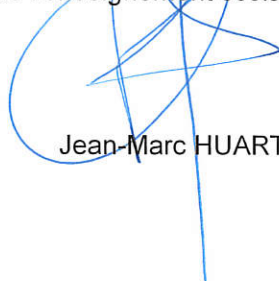
*La classe, l'œuvre !* s'ouvre aussi aux structures labellisées comme les Maisons des Illustres, les FRAC et les Centres d'art.

Toutes les institutions culturelles sont appelées à porter une attention particulière à la présentation d'œuvres réalisées par des artistes femmes, dans la cadre des labels égalité et diversité.

Il vous est donc demandé une diffusion la plus large possible aux écoles, établissements scolaires et institutions culturelles, du mode d'emploi ci-joint « *La classe, l'œuvre ! 2018-2019* ». Vous pouvez également consulter le site : <https://www.reseau-canope.fr/la-classe-loeuvre/accueil.html>

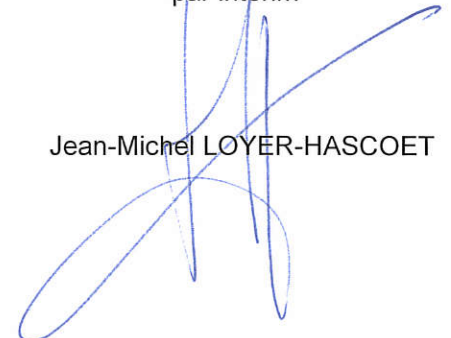
Nous vous remercions par avance pour l'engagement de vos services dans la réussite de la 7<sup>ème</sup> édition de *La classe, l'œuvre !* en faveur d'un accès à l'art et à la culture pour tous les élèves.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation  
Le directeur général  
de l'enseignement scolaire



Jean-Marc HUART

Pour la ministre de la culture  
et par délégation  
Le directeur général des patrimoines  
par intérim



Jean-Michel LOYER-HASCOET